

VOL. XXI--No 12

Le BULLETIN des
RECHERCHES
HISTORIQUES

Publication Mensuelle
Decembre 1915

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet
is mihi non civis sed peregrinus erit.*



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE GEORGES ROY.

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire de la livraison de décembre

Duels et coups d'épée à Montréal sous le régime français	359
Calixa Lavallée et l'hymne national	357
Un buste de Louis XIV à Québec	35°
Cyr de Mommerque sieur Dubreuil, ancêtre des Montmarquette	363
Questions	366
Le Capitaine de Saint-Cirque	367
Les Bibliothèques sous le régime français	368
La famille Foucault	369
Table des Matières	380

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

Développement Progressif

	1904	1914
Assurances en cours au 31 décembre	\$37,66°,468.00	\$82,065,439.00
Assurances souscrites et payées.....	5,944,947.00	12,465,813.00
Recettes.....,	1,659,107.70	4,236,231.01
Payés aux Ass. et aux bénéficiaires..	339,691.26	\$1,599,297.94
Réserves Statutaires.....	5,255,077.00	16,251,784.00
ACTIF.....	6,112,344.57	19,180,388.30
SURPLUS. au-dessus du Capital versé et de tout passif.....	471,869.12	1,852,329.15

L'Acte des Assurances permet aux Compagnies, certaines réductions, sur les réserves des polices qui n'ont pas quatre ans d'existence. Si on avait pris avantage de ces déductions ; le surplus serait augmenté de \$261,353.00. La loi permet aussi de compter le Capital Payé comme Surplus aux Assurés ; dans ce cas, le surplus serait augmenté à \$2,512,531.92.

A NOTER.—La Manufacturers Life est la seule vieille Compagnie en Amérique accordant des Tarifs de faveur aux Tempérants absolus. Demandez les notices.

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.

EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—DECEMBRE 1915

No. XII

Duels et coups d'épée à Montréal sous le régime français

Il y a, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIII, p. 129, une excellente étude sur le duel, en ce pays, sous la domination française et nous n'avons pas l'intention de dissenter de nouveau sur un sujet si bien traité par M. Pierre-Georges Roy ; nous ne voulons que signaler quelques cas de duels et de coups d'épée, à Montréal, en plus de ceux que mentionne notre directeur.

Le 19 mai 1677 (archives judiciaires de Montréal), Marie Roger Lepage, épouse du sieur Lormeau, (1) enseigné de la compagnie de M. du Gué, déclare que le jour de la Pentecôte, après vêpres, Philippe de Carion, sieur de Fresnoy, lieutenant de la compagnie de M. de la Motte, aurait provoqué son mari, l'épée à la main, alors que le dit Lormeau revenait paisiblement au logis.....Que sur le champ, M. Morel, enseigné de M. de la Motte, et un nommé Gilles, valet de M. de Carion, survinrent pour aider le provocateur.

Tous trois, l'épée nue, se ruèrent sur le sieur de Lormeau... lui plombèrent la tête à coups de pommeaux d'épée et le percèrent en trois endroits différents : au bras et à la main.

Sans l'assistance de plusieurs personnes qui accoururent aux cris de la suppliante, les assaillants auraient probablement tué son mari et la suppliante nomme, comme pouvant corroborer sa plainte, MM. de

(1) Tanguay, I, 383, écrit que Marie Rogère Lepage, épouse de Roch Thoery de L'Ormeau, lieutenant au régiment de la reine, fait inventaire le 9 octobre 1681, à Québec (Étude Duquet).

Belestre, LeMoynes, Baston, Basset, René Perrot, Jacques Michelin, René Huguet dit le Tambour, Mademoiselle LeMoynes et Madame Leber.

Par les noms des témoins, il est évident que la scène se passa près de l'Hôtel-Dieu, au coin des rues Saint-Sulpice et Saint-Paul, enfin, d'après les témoignages on voit que M. de Carion reprochait à M. de Lormeau de s'être attaqué précédemment à plus faible que lui.....

Passons.

Le cas suivant semble une page détachée de quelque roman de cape et d'épée. On le trouve consigné dans l'étude de Basset, à la date du 28 août 1676.

Le sieur Claude Porlier, marchand, déclare que le samedi, 23 août, vers 4 heures de l'après-midi, il était dans une chambre de l'hôtellerie d'Abraham Bouat, après boire une bouteille de vin avec les sieurs Bauval, Grignon et Patron, également marchands. Dans une autre pièce était réunie une partie de la jeunesse dorée du lieu, nommément : les deux fils du Sr de Bécancourt, le fils du Sr Dailleboust, juge de Montréal, et le fils du Sr de Repentigny "avec un autre Noiraux que le comparant ne connaît point." Ces jeunes gens "beuyaient avec grand bruit et tintamare".

L'un d'eux, Bécancourt l'ainé, "poussé d'insolence, vint en la chambre des marchands avec sa compagnie et prenant un verre de vin" proposa la santé de saint Michel en disant : "1... f... celui qui ne la boira pas et s'en alla avec sa compagnie.

Plus tard, le comparant étant allé sur "la galerie de la dite maison", le fils aîné de Bécancourt fut à lui et accusa Porlier d'avoir déjà dit quelque chose contre saint Michel ! A cela Porlier répondit que c'était fausse rumeur, qu'il s'était excusé devant le gouverneur de Montréal et qu'ainsi il était inutile d'en parler davantage.

Alors, "Bécancourt, en blasphémant le saint nom de Dieu, dit à Porlier qu'il en voulait aussi à son ami le Sr du Moustier et que s'ils voulaient, ils pourraient vider leur différend deux contre deux, à l'écart, soit immédiatement, soit le lendemain matin, à la sortie de l'église. Porlier refusa, alléguant que le "Roy et Mgr le Comte défendaient expressément les duels et rendez-vous" mais que si le dit Bécancourt avait quelque dessin contre lui il n'avait qu'à l'attaquer

dans les rues où ils se rencontraient journallement. L'affaire parait en rester là.

X

Le 27 juin 1678 (archives judiciaires), procès contre certains soldats de la garnison accusés d'avoir blessé à coups d'épée Claude de Saintes, débitant de vin à la pinte et au pot.

27 juillet 1680 (ibid)—André Hachim, sergent du bailliage, et Denis Marceau, geôlier de la prison, racontent qu'en visitant les quartiers de la ville, vers 10 heures du soir, pour faire observer les ordonnances concernant la fermeture des débits de vins, ils entendirent du bruit "comme gens se querellant" dans le cabaret de Charles Testard de Folleville. Etant entrés, ils virent à table, buvant, le chirurgien Martinet de Fonblanche, Lafontaine serviteur du gouverneur Perrot, et autres... qu'en sortant de ce lieu ils furent poursuivis "avec des pierres, l'épée à la main (!!!) dont le dit Marceau fut blessé aux deux mains et au bras".

Tant de plaintes de ce genre furent portées contre le cabaret de Folleville, tenu surtout par sa femme, une demoiselle de La Marque, que finalement le séminaire décida de faire supprimer ce lieu de désordre. Ce ne fut pas facile, car Madame de Folleville, se réclamait à la fois du gouverneur du pays et du gouverneur de Montréal.

7 mars 1683. On dit dans un document que le sieur "Alexandre Turpin, premier maistre d'armes de ce pays du Canada", est à Montréal.

X

Au mois de juin 1684 eut lieu le fameux duel entre le gouverneur Perrot et Lemoyne de Sainte-Hélène (Voir Bull. des R. H., XIII, 131).

3 et 4 juillet 1687. Procès de Claude Perthuis, Lalonde, Quesnel, Garnier et autres accusés d'avoir battu et maltraité plusieurs sauvages à coups de fusils et plats d'épée à propos d'un chien dérobé à Perthuis.

X

Le 8 septembre 1687, comparution de Jean Hubou de Longchamps dit Tourville, âgé de 31 ans, brigadier au service de M. le marquis de Denonville.

Ce militaire, fils de l'ancien procureur fiscal de Montréal, avait été arrêté sur l'ordre du marquis, voici pourquoi.

Étant entré dans le cabaret de Jean Petit Boismorel, vers 7 heures du matin, avec La Charité, Lespine et J. B. Patissier dit St-Amands, habitant de Saurel, ces compères n'en sortirent qu'à 7 heures du soir, après avoir joué et bu force bouteilles. Ainsi que la chose se produit souvent entre amis surchauffés, on se prit de querelle et Patissier dit St-Amands reçut un coup d'épée.

La culpabilité du brigadier Hubou de Longchamps devait être évidente, puisqu'un marchand de Montréal, Jean Malhiot, ne craignit pas d'acheter la réclamation en dommages du sieur Patissier, par acte notarié du 13 septembre 1687 (Adhémar).

Le 25 du même mois, en présence du même notaire, le frère aîné du spadassin, Mathieu Hubou de Longchamps, règle l'affaire en reconnaissant devoir à Jean Malhiot, 294 livres, 5 sols, 4 deniers dont 200 livres pour Patissier, 89 livres, 5 sols, 4 deniers à Malhiot pour frais divers et 5 livres pour salaire des témoins. De plus, le dit Hubou paiera la nourriture et le chirurgien de Patissier dit St-Amands tant que ce dernier sera malade.

15 juillet 1689, duel entre François Lefebvre, écr, sr Duplessis, et Raymond Blaise, écr, Sr des Bergères, tous deux capitaines.

Le lendemain, 16 juillet (archives judiciaires de Montréal), sur le rapport du major Bizard, l'intendant Bochart de Champigny, alors de passage, permet que le procès soit instruit à Montréal, devant le juge seigneurial, vu que le plus proche tribunal royal est aux Trois-Rivières, distance de 30 lieues. Au sujet de ce procès, voir en plus *Bul. Rec. His.*, XIII, 132, et *Jugt et dél. du C. S.*, III, 364.

“ Dans l'hiver de 1690-91, duel entre Pierre Payan de Noyan et Guillaume de Lorimier. (Voir *B. des R. H.*, XIII, 132).

Le 13 janvier 1738, l'Irlandais Timothée Sullivan, qui se faisait appeler Silvain, “médecin pour le roi” présente au tribunal une requête dans laquelle il allègue que le 10 janvier sur les 8 ou 9 heures du soir, il aurait été attaqué dans sa maison, rue St-Sacrement, à la pointe de l'épée, par “Monsieur de la Vérandrye père et le Sieur de Varennes fils accompagné de la dame sa mère”.

Les assaillants parurent “en habits galonnés d'argent” et lui enlevèrent sa femme, Marie-Renée Gautier de Varennes, veuve en premières noces de Christophe Dufros de la Jemmerais ; ils le mirent même à la porte disant “qu'il n'avait rien qui lui appartenait dans sa maison.”

Quelle raison avait-on d'agir ainsi ? Un document du 20 janvier suivant nous renseigne. Dans cette pièce, dame Marie-Renée Gauthier de Varennes demande la séparation d'avec son mari pour injures et sévices graves et elle fait assigner quantité de témoins, entre autres des prêtres du séminaire qui établissent que le docteur Sullivan maltraitait sa femme et que même après la messe de minuit de la Noël passée, il l'avait rouée de coups

Nous n'avons pas suivi le procès jusqu'à la fin parce que nous ne voulions pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé.

Terminons, pour le moment, par un extrait qui nous indique que dix ans plus tard on jouait toujours de l'épée à Montréal. Notre cueillette provient d'un article publié par l'honorable juge Baby sur M. de Repentigny et le "chien d'or", dans le *Canadian Anti quarian* de 1897-98, pp. 120 et suiv.

Au cours de son article l'auteur cite une lettre écrite par M. M. Havy et Lefebvre, négociants de Québec, à M. Pierre Guy, de Montréal, quelques jours "après l'événement tragique qui a inspiré la légende du "Chien d'or" ; la lettre est datée du 27 janvier 1748 et l'on y lit, entre autres choses, ce passage :

" Nous avons appris qu'à Montréal les épées ont joué aussi, premièrement, entre Mrs de Pensence et de Léry et, secondement, Mrs de Jumonville et de LaBourdonnais. On dit qu'il y en a deux de bien malades à l'hôpital. Ces messieurs se feront de mauvaises affaires ! Ils feraient bien mieux de réserver leur courage pour battre l'ennemy".

E. Z. MASSICOTTE

Calixa Lavallée et l'hymne national

Dans le *Devoir* du 6 novembre 1915, M. Arthur Letondal nous dit dans quelles circonstances Calixa Lavallée écrivit le chant national qui l'a rendu célèbre.

"Saluons avec respect, écrit M. Letondal, le nom d'un musicien vraiment canadien. L'hymne qu'il a composé restera pour symboliser dans les âges futurs la nation canadienne. C'est à lui que nous devons l'honneur de posséder un chant, lequel à l'origine, écrit pour le Canada français, est devenu, par le rayonnement même de sa beauté, le chant du Canada tout entier."

Il y aura, l'an prochain, un quart de siècle que Lavallée est mort. M. Letondal suggère de commémorer ce vingt-cinquième anniversaire par un hommage public à l'auteur trop oublié de notre hymne national.

Un buste de Louis XIV à Québec

Au mois de juillet 1686, M. Bochart de Champigny arrivait à Québec pour remplacer M. de Meulles comme intendant de la Nouvelle-France.

En bon courtisan M. de Champigny avait apporté dans ses bagages un buste en bronze de Louis XIV qu'il avait l'intention d'installer sur une place publique de Québec. Il n'ignorait pas que le grand roi était sensible à ce genre d'hommage.

Le 10 novembre 1686, le marquis de Denonville écrivait au ministre

“ M. de Champigny a apporté en ce pays un buste du Roi en bronze qui fut mis mercredi 6 de ce mois dans la place de notre basse-ville avec le plus d'honneur et de cérémonie qu'il se pût ; il en a fait toute la dépense. Il commence de manière qu'il ne s'enrichira pas ici. Il a bien besoin que vous ayiez la bonté de lui faire continuer tous les ans le fret de ses provisions et hardes ” (1).

Les réjouissances qui eurent lieu à Québec à l'occasion de l'installation du buste du Roi dépassèrent un peu la mesure puisque Henry Petit, marchand bourgeois, de Paris, qui était de passage dans la capitale, fut blessé mortellement par un coup de fusil tiré par Jean Gaultier dit Larouche, taillandier. Petit décéda treize jours après l'accident et Gaultier dit Larouche subit un procès devant la Prévôté de Québec pour le meurtre qu'il avait commis. Le 18 décembre 1686, il était convaincu d'avoir tiré le coup de fusil dont Petit avait été blessé à mort, et condamné à faire amende honorable, à être banni à perpétuité de la ville et banlieue de Québec, etc., etc. (2)

A quel endroit précis de la vieille capitale fut placé le buste de Louis XIV ?

Nous ne croyons pas nous tromper en plaçant le buste du Roi

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Le 26 février 1687, le Conseil Souverain mettait cette sentence de côté et condamnait Larouche à payer trois cents livres à la veuve de Henry Petit.

exactement où se trouve aujourd'hui la fontaine publique, en face de l'église Notre-Dame des Victoires, à la basse-ville

Et voici nos preuves.

Dans la carte de Franquelin *Québec comme il se voit du côté de l'est en 1688*, il est dit que l'effigie du Roi se trouve sur la Place Royale, à la basse-ville. Cette Place Royale correspondait à la Place de la basse ville actuelle, en face de l'église Notre-Dame des Victoires. Ce nom de Place Royale, remarque M. Philéas Gagnon, fut bientôt remplacé par celui de Place de la basse-ville. (1)

Dans le plan de Québec par l'ingénieur Villeneuve, fait en 1690, la place de la basse ville est indiquée avec la légende "Place où M. de Champigny, intendant du pays a fait poser en 1686 l'effigie de Sa Majesté."

M. Gagnon dit encore que le buste du Roi disparut vers 1690. Il suppose même qu'il fut détruit lors du bombardement de Québec par Phips en octobre 1690.

M. Gagnon fait erreur.

Ce n'est qu'en 1699, peut-être même en 1700, que le buste du Roi fut enlevé de la place de la basse-ville.

Quelques habitants s'étant plaint que le buste du Roi gênait la circulation sur la place de la basse-ville, déjà par trop exigüe, l'intendant de Champigny le fit déplacer.

Le 15 octobre 1700, il écrivait au ministre :

" J'ay reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 27 janvier, 17, 19 et 28 février, 31 mars, 14 avril, 5 may et 16 Juin de la présente année ; le navire du Roy la Seine qui les a apportées, est arrivé icy le dernier du mois d'aoust et doit metre à la voile dans 2 ou 3 jours pour son retour.

.....
" Sur les fréquentes représentations qui furent faites à M. de Frontenac et à moy par les habitans de Québec que la place de la basse ville avoit été rendue presqu'inutile au public et à l'usage des charois par l'espace qui étoit ocupé du buste du Roy et de son enceinte, nous primes la resolution de le faire placer dans un autre endroit le plus convenable qui se pouroit trouver dans sa même place, qui porte ce nom de Place Royale depuis l'année 1686, que je suis en ce pays où

(1) Le Glaneur, vol. I, p. 100.

j'apportay ce buste pour donner une idée du Roy à quantité de ses sujets qui étoient privez de le voir, nous crûmes qu'il n'y avoit point de lieu plus propre que le devant de la maison du Sr. Hazeur qui est la plus belle de la basse ville et au milieu de la place, faisant face au port, où se font les débarquements et a la veue de l'Eglise et des rues qui rendent dans la même place ; et pour executer cette resolution, je crû qu'il étoit de mon devoir et de mon honneur de faire faire a mes depens un ouvrage de pierres de taille avec des ornemens hors d'œuvre si cependant il y avoit quelque chose en cela qui pèût être desagréable a Sa Maté. Je vous supplie tres humblemen, Monseigneur, de me le faire sçavoir, ayant autant a cœur qu'aucun homme du monde ce qui regarde la gloire et je trouveray toujours, quoy que je sois pas riche le moyen de faire une nouvelle depense pour le remettre, si Sa Maté. le souhaite, dans le milieu de cette place." (1)

Le 31 mai 1701, le ministre accusait réception de la lettre de M. de Champigny dans les termes suivants :

" J'ay reçu les lettres que vous m'avez escrit les 22 juillet, 26 aoust, 15, 16, et 17 octobre et 8 novembre de l'année dernière 1700 avec les estat et Memoires qui y estoient joints.

.....
" J'ay veu ce que vous m'escrivez au sujet du Buste du Roy que vous avez fait oster de la place publique pour le mettre entre la maison du Sr. Hazeur ; on m'escrit de plusieurs endroits sur ce sujet ; on me marque qu'il n'incommodeoit point les charrois qui passent par cette place et qu'il estoit bien plus convenable dans cet endroit que la ou vous l'avez fait mettre, et, en tout cas, vous n'auriez pas dû faire ce changement sans la participation de M. le Chev. de Callieres ; mais puisque la chose est faite, il n'y a qu'a le laisser ou il est." (2)

Le 31 octobre 1701, le gouverneur de Callières écrivait à son tour au ministre :

" M. de Champigny m'ayant fait part de ce que vous lui écrivez au sujet du buste du Roi, car il me parait qu'on vous a exposé qu'il est placé contre la maison du sieur Hazeur et que là dessus vous avez

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 18

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 19, p. 313.

reglé qu'il y resterait, parce que c'était une chose faite, mais comme cela n'est point ainsi, n'étant encore placé en aucun endroit, et que M. l'intendant me demande à le faire mettre dans une niche sur la porte de la maison du sieur Hazeur, je lui ai répondu qu'il fallait avoir une nouvelle explication de vous, puisque je suis persuadé que quand vous saurez les choses comme elles sont, vous jugerez qu'il est plus à propos de le placer dans un lieu convenable et que vous voudrez bien ne pas donner la chagrin à ce pays de l'avoir vu ôter d'une place publique où il n'y incommodait point les charrois, pour le mettre sur la porte de la maison d'un marchand ; ainsi, Monseigneur, j'attendrai vos ordres là-dessus." (1)

Le 7 novembre 1701, M. de Champigny faisait part au ministre des difficultés que lui suscitait le gouverneur de Callière au sujet du buste du roi :

“ J'ay différé jusqu'a present, écrivait-il, a vous faire sçavoir le refus que Mr de Calliere m'a fait de laisser placer le buste du Roy dans le devant de la maison du sr Hazeur a la basse ville de Quebec, quoyque je lui aye fait voir ce que vous me faite l'honneur de me marquer a cet égard par vôtre lettre du 31e May dernier, dans l'espérance que j'avois qu'il y consentiroit a la fin, mais m'ayant encore foit hier le même refus, je suis dans l'obligation de vous en donner avis et de vous suplier tres humblement, Monseigneur, de vouloir prendre la peine de luy en écrire un mot l'année prochaine afin que je puisse avoir le plaisir de faire placer honorablement ce buste avant mon départ de ce pays. Il est bon de vous dire qu'il est toujours resté dans une chambre du palais depuis qu'on l'a fait ôter de la place de la basse ville, a cause des contestations survenues à ce sujet, ce qui donne lieu Mr de Calliere de dire que vous me mandez qu'on le laisse ou il est, comme s'il devoit toujours demeurer dans cette chambre, il m'a encore dit pour raison que plusieurs personnes se plaignoient de ce qu'on l'avoit ôté de cette place, mais je peux vous assurer, Monseigneur, que je n'ay jamais entendu parler de ces plaintes et que s'il y en a eu de faites, ce ne peut être que de la part de quelques gens turbulens et mal intentionnez, étant certain qu'il ne peut jamais être mieux placé que

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

dans l'endroit que l'ay fait faire." (1)

Enfin, le 6 mai 1702, le ministre écrivait à M. de Callières qu'il fallait remettre le buste du roi sur la place de la basse-ville :

" Vous aurez vue, disait-il, par ce que je vous escrivis l'année dernière que j'avois cru que le buste du Roy, qui estoit cy devant establi dans la place de Quebec, avoit esté posé sur la porte de la maison du Sr de Hazeur, mais puisque cela n'a pas esté fait et qu'il vous paroist qu'on le verroit avec peine, Sa Maté. trouve bon que vous le fassiez remettre dans la grande place, de sorte cependant qu'il n'incommode point le public, mais comme cela pourroit faire quelque peine à M. de Champigny qui l'a donné à la Colonie, je crois qu'il est bon que vous attendiez qu'il soit party." (2)

C'est là la dernière mention connue du buste du Roi.

En conclusion, le buste de Louis XIV installé sur la place de la basse-ville le 6 novembre 1686 et qui y resta jusqu'en 1699 ou 1700 ne fut jamais placé sur le devant de la maison du sieur Hazeur, ainsi que la plupart de nos historiens l'ont écrit. Après son déplacement, il fut déposé temporairement dans une chambre du palais de l'intendant.

Que devint-il ensuite ? Un buste en bronze ne disparaît pas comme une feuille de papier. Deux hypothèses sont permises ici. Il se peut que l'intendant Champigny, froissé des misères qu'on lui créait, l'ait remporté lors de son départ du pays dans l'été de 1702. Il n'est pas impossible, non plus, que le buste de Louis XIV ait été détruit dans l'incendie du palais de l'intendant, le 5 janvier 1713. La célérité des flammes fut telle que le valet de l'intendant Bégon et deux des femmes de chambre de madame Bégon périrent dans la conflagration. Rien ne fut sauvé.

Dans un ouvrage intitulé *Eglises et chapelles de Québec* (vol. II, p. 97), on trouve une gravure du buste de Louis XIV érigé à Québec en 1686. Cette gravure est apocryphe comme la plupart des portraits et vues donnés dans cet étrange ouvrage. L'auteur nous donne même là-dedans une vue de la chapelle de Champlain !

P. G. R.

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 19.

(2) Archives publiques, du Canada, Correspondance générale, vol. 20.

Cyr de Monmerqué, sieur Dubreuil, ancêtre des Montmarquette

Dans *l'Histoire du notariat* par J. Édmond Roy, vol. I, p. 205, on lit :

“ Le 17 février 1731, l'intendant avait donné des lettres de notaire et d'huissier dans Champlain, Batiscan, Ste-Anne, Grondines, la Chevrotière, Deschambault, Seigneurie St-Pierre, les deux rivières du Chesne, Lotbinière, le Platon et Ste-Croix, à Cyr de Montmarqué avec instruction de se faire installer par le lieutenant général des Trois-Rivières (Reg. ord. int. vol. 19, p. 54) .. Montmarqué après avoir exercé quelque temps comme huissier à Trois-Rivières (août 1731, Reg. Ins. prev. Qué.) pensa d'aller s'établir à Sorel, où il croyait mieux faire subsister sa famille. Il demanda donc à l'intendant de lui accorder une nouvelle commission de notaire et huissier — car les deux allaient presque toujours ensemble — pour les seigneuries de St-François de Sorel, de l'île du Pads, de St-Ours, de Contrecoeur et Verchères. Le 20 décembre 1732, l'intendant révoqua l'ancienne commission et en accorda une nouvelle telle que demandée, à la condition que le lieutenant général installerait Montmarqué. Il était aussi mis comme condition que cette commission serait enregistrée à Montréal (Loc. cit. vol. 20, p. 146).

“ Nous ne connaissons rien de la vie ni de la carrière de Montmarqué. Quant à son greffe, nous voyons par l'inventaire des archives de Montréal qui fut dressé en 1790 qu'il en existait encore alors une partie, mais que l'autre avait été incendiée. Il n'en reste plus rien maintenant.”

X

Les renseignements que nous avons recueillis dans les archives de Montréal joints aux notes que le généalogiste M. Léandre Lamontagne a mis à notre disposition vont nous permettre d'ajouter plusieurs détails à ce qu'écrivait le distingué historien du notariat.

X

En premier lieu, abordons la question du nom.

M. J. Édmond Roy écrit Monmarqué. Il a évidemment puisé cette orthographe dans les anciens tableaux de notaires ou dans les registres qu'il cite.

Notre personnage, cependant, a toujours signé *Monmerqué*. Dans ses derniers actes, ceux de 1765 qui ne sont pas de son écriture, on lit dans l'en tête Cyr ou Cir de Montmarquet, néanmoins, le vieux praticien signe Monmerqué.

Son fils, Michel-Charles, écrit également, Monmerqué. Nous ignorons si son autre fils, Claude-François, a respecté l'orthographe *paterne*.

D'autre part, il est certain que même du vivant du fondateur de cette famille le public avait une tendance à écrire Montmarqué et Montmarquet.

Finalement cette orthographe a triomphé et la déformation s'est aggravé au point que les descendants du sieur Dubreuil signent maintenant Montmarquette !

X

C'est dans les documents judiciaires de Montréal que nous trouvons la première mention de Cyr de Monmerqué, écuyer, sieur Dubreuil.

A la date du 22 juin 1726, il est procureur d'un plaideur devant le tribunal royal de Montréal.

Par la suite, il remplit cette fonction plusieurs fois. Comme il n'y avait pas d'avocat, sous le régime français, on les remplaçait par des *postulants* qui agissaient en vertu d'une procuration. Ces procureurs étaient presque toujours des commis du greffe, des huissiers, des aspirants notaires ou des notaires. M. de Monmerqué, qui était fils du notaire Jean-Baptiste Monmerqué et de Marie Anne Saint-Adam, de St-Eustache (de Paris ?), devait avoir des connaissances légales et il faisait ses débuts, à Montréal, dans une carrière qui lui convenait.

Il ne paraît avoir séjourné, alors, qu'une couple d'années, à Montréal.

X

Le 12 janvier 1729, il épouse, au Cap de la Madeleine, Anne Picard, veuve de Melchior Michelet. Ce mariage, célébré par le curé Vachon fut réhabilité aux Trois-Rivières le 22 mars suivant (1) et madame de Monmerqué mit au monde, cette même année, un couple de jumeaux.

Le 26 mars 1736, le notaire Monmerqué fit baptiser Charles-Michel,

(1) Tanguay, VI, 72.

à Québec.

Deux autres enfants naquirent : Paul et Claude-François, mais nous ne savons où ils reçurent le baptême.

X

Cyr de Monmerqué fut un nomade. En 1726, il est à Montréal ; en 1729, au Cap de la Madeleine ; en 1730, aux Trois-Rivières ; en 1731, à Québec. Plus tard il instrumente dans presque toutes les seigneuries à l'est de Montréal. Sur ses vieux jours il semble résider à Contrecoeur, cependant, dans son dernier acte connu, 2 novembre 1765, il était au Russeau du Point du jour, paroisse de St-Pierre du Portage, autrement dit à l'Assomption.

M. de Monmerqué n'est pas seulement remarquable par ses déplacements, il l'est aussi par son écriture. Passable dans les premières années, elle devient illisible à mesure que le notaire vieillit, au point que dans certains actes on ne distingue qu'une série d'ondulations ininterrompues, de la gauche à la droite du papier.

S'appuyant sur un document officiel que nous n'avons pas retrouvé, l'inventaire des archives de Montréal de 1790, M. J. Edmond Roy dit que le greffe de Cyr de Monmerqué fut détruit et qu'il n'en reste plus rien !

Cette assertion est erronée, puisque les archives de Montréal possèdent la série de ses actes de 1731 à 1765, mais il se pourrait qu'elle concerne son fils, Michel-Charles, car on voit dans un acte signalé plus loin, que ce dernier aurait été notaire, bien qu'on ne trouve aucun de ses actes.

X

Passons aux fils.

Le contrat de mariage de Michel-Charles fut dressé par le notaire B. Jenvrin-Dufresne, à Dorvilliers, le 18 octobre 1749. Én voici la partie qui nous intéresse : “ Michel-Charles Monmerqué, Ecuyer, fils “ de Cyr de Monmerqué, Ecuyer, Sr Dubreuil, habitant de Contrecoeur “ et Anne Piquard et Marguerite Piette (dit Trempe) fille de Bapte “ Piette Sr de Courville, habitant du fief Dorvilliers et de marie anne “ guibort. Présence de Paul et Claude françois monmerqué, frères “ du garçon...”

Le futur signe d'une façon superbe : *Monmerqué Dubreuil.*

X

Michel-Charles décéda à Contrecoeur, le 8 août 1784. Son épou-

se fut inhumée à St-Antoine de Richelieu, le 15 septembre 1798, âgée de 72 ans. C'est dans son acte de sépulture qu'on la dit "veuve de Michel Montmarquet, notaire (!), ci-devant de Contrecoeur."

X

Claude-François, l'autre fils de Cyr, épousa Catherine Picard, et Tanguay (VI, 76) note quelques actes à Repentigny, concernant des enfants issus de ce mariage.

Du mariage de Michel-Charles avec Marguerite Piette dit Trempe, nous ne connaissons qu'un rejeton du sexe masculin, Michel-Charles qui épouse à l'âge de 25 ans, à St-Antoine de Richelieu, le 27 octobre 1777, Marie Félicité "fille de feu Antoine Bro et de Marguerite Doucet ses père et mère acadiens."

La plupart des enfants de ce dernier nous paraissent avoir été baptisés à St-Antoine.

E. Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Quel est ce Dufy, citoyen de Montréal, à qui, quatre ou cinq ans après la chute de Québec, le roi de France offrait la croix de Saint-Louis ?

MONT.

— Dans quel journal feu M. l'abbé Bois a-t-il publié son Esquisse du service postal au Canada ?

P. O. B.

— Connait-on le site précis de la chapelle Saint-Roch construite par les Récollets vers la fin du dix-septième siècle sur le territoire de la paroisse Saint-Roch, à Québec ? En quelle année cette chapelle fut-elle détruite ? Où en trouverais-je une gravure ou un dessin quelconque ?

St-ROCH.

— Quel fut le premier capitaine de port à Québec sous le régime français ?

G. B. C.

— On sait que les curés déposent un double de leurs registres de naissances, mariages et décès au chef-lieu du district judiciaire dans lequel est situé leur paroisse. La même loi existait sous le régime français. Par quelle ordonnance cette loi fut-elle promulguée dans la Nouvelle-France ?

CURE.

LE CAPITAINE DE SAINT-CIRQUE

Voici, sur le personnage que nos histoires nomment généralement "M. de St-Cirque", quelques notes peu ou point connues.

.

Jean-Louis de Jadon, écuyer, sieur de Saint-Cirque (1), après avoir "servi dans les meilleurs régiments de France et avoir commandé un bataillon en Sicile" (2) vint au Canada en 1685, avec le nouveau gouverneur général, M. le marquis de Denonville

Le 6 janvier 1687, étant avec les troupes cantonnées à Montréal, il assiste et signe au contrat de mariage entre Jacques Maleray, sieur de la Molerie, lieutenant, et Françoise Picoté de Belestre (Basset). Au mois de juin suivant, il prend part à l'expédition contre les Iroquois (B. R. H., VII, 156), puis revient résider à Montréal, car il figure dans un acte d'Adhémar de 1688.

Le premier septembre 1689, M. Jadon de Saint-Cirque consent une obligation de 631 livres à Abraham Bouat, l'hôtelier à la mode de Montréal, à cette époque, pour sa dépense de bouche à luy et à son vallet" (Adhémar).

Cette même année, il paraît avoir été à Niagara avec un parti.

Au mois d'août 1691, lors de l'attaque de Laprairie par le major Schuyler, M. de Jadon de Saint-Cirque prit la direction de la défense du fort en remplacement de M. de Callières, gouverneur de Montréal qui était malade.

L'infortuné capitaine fut blessé à la cuisse d'une balle qui lui coupa la veine cave et il mourut en rentrant au fort.

.

Avec lui furent tués Dosta, capitaine réformé, Domergue, lieutenant réformé et 14 autres soldats ou habitants (Tanguay, I, 553).

C'est certainement parmi ces "14 soldats ou habitants" malheureux qu'étaient les cinq montréalais que le registre de Villemarie rap-

(1) Dans un acte d'Adhémar, cité plus loin on lit GEDON au lieu de JADON.

(2) Note de M. Sulte.

porte avoir été tués à Laprairie le 11 août 1691 et dont voici les noms :

Nicolas Barbier, âgé de 33 ans, fils de Gilbert Barbier, l'un des pionniers de Montréal. Nicolas avait fait partie de ce groupe d'hommes qui tentèrent de fonder une communauté de Frères instituteurs à Montréal, en 1686 (1)

Louis Ducharme, âgé de 31 ans, époux de Marie Anne Mallet.

François Cibardin, âgé de 31 ans, époux de Louise de Guître. Cordonnier de métier, il avait acheté deux mois plus tôt, en compagnie de Baillet, la tannerie de MM. Dédieu et Mouchère, à Villemarie (Adhémar, 15 juin 1691).

Jean-Vincent Le Ber Duchesne, âgé de 24 ans, fils de Jacques Le Ber, marchand.

Pierre Pinguet de Montigny, âgé de 33 ans, époux de Catherine Testard de Folleville.

Pierre Cabazié, âgé de 19 ans, fils du notaire et sergent royal, Pierre Cabazié.

Trompé par la similitude des noms, Mgr Tanguay, vol. I, 97, a fait mourir le père en 1691, mais au vol. II, 513, l'auteur donne la vraie date du décès qui est 1715.

Il est probable que dans le registre de Laprairie de 1691 dont le double n'existe pas aux archives de Montréal, on trouverait la liste des autres soldats ou habitants qui succombèrent dans ce combat.

E. Z. MASSICOTTE

(1) Voir notre étude sur cette fondation dans le CANADIAN ANTIQUARIAN, 1913, pp. 3 et suiv.

Les Bibliothèques sous le régime français

Dans un discours récent prononcé à Montréal, sir Lomer Gouin a prouvé qu'il y avait un bon nombre de bibliothèques au Canada, sous le régime français.

Sir Lomer a aussi signalé l'existence d'une bibliothèque publique à Québec en 1764.

LA FAMILLE FOUCAULT

FRANÇOIS FOUCAULT

En juin 1716, le roi de France accordait à François Foucault l'emploi de garde-magasin à Québec, vacant par la retraite du sieur Desnoyers.

Foucault était le fils de Eusèbe Foucault et de Catherine Catelan, du diocèse de Bayonne, en Gascogne. M. l'abbé Daniel (HISTOIRE DES GRANDES FAMILLES FRANCAISES DU CANADA, p. 262) dit que M. Foucault était de l'illustre maison des comtes de Foucault, dont les origines remontent jusqu'aux Croisades. Il n'appuie sa prétention sur aucune preuve. Nous croyons que M. Foucault n'avait que le nom de commun avec l'illustre famille des comtes de Foucault.

M. Foucault ne tarda guère à venir prendre son emploi puisque nous le voyons figurer au recensement de la paroisse de Québec fait pendant ce même été de 1716. On lui donne son titre de garde-magasin du Roi et on le dit habitant du quartier Saint-Nicolas ou du Palais. Il est âgé de 26 ans.

Le 3 avril 1733, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart concédaient à M. Foucault "un terrain de deux lieues de front sur la rivière Chambly, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Noyan, et sur la même ligne, en remontant le long de la rivière Chambly, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la baie de MissisKouy (Missisquoi) le tout à titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice, droits de pêche, de chasse et de traite avec les Sauvages tant au devant qu'au dedans du dit terrain." (1)

Cette concession fut ratifiée par le roi le 6 avril 1734. (2)

Le 18 avril 1733, M. Foucault était fait conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en remplacement du sieur de Saint-Simon, décédé (3)

Le 27 avril 1735, MM. de Beauharnois et Hocquart accordaient à

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

(2) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

(3) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 7.

M. Foucault et à M. Boucault, lieutenant au siège de l'amirauté de Québec, une concession au Grand Saint-Modet, près la rivière des Français, à la côte du Labrador, pour y faire la pêche aux loups-marins.

Cette concession fut l'occasion d'un différend assez sérieux entre les deux associés et le sieur Constantin qui avait eu une concession au même lieu bien avant eux puisqu'elle datait du 31 mars 1716. Le différend fut temporairement arrangé par un règlement de MM. de Beauharnois et Hocquart, le 18 avril 1738. (1)

Quelques jours plus tard, le 1er mai 1738, l'intendant Hocquart mettait fin pour toujours à la dispute en concédant pour dix ans à M. M. Foucault et Boucault le lieu nommé Apétepy, à la côte du Labrador, situé entre la concession du sieur de la Valterie et celle accordée au sieur de Brouage. L'intention de MM. Foucault et Boucault était de faire en cet endroit la pêche aux loups-marins, la chasse et la traite avec les Sauvages (2)

A l'automne de 1740, M. Foucault qui exerçait son emploi de garde-magasin du Roi depuis près d'un quart de siècle, demandait à prendre sa retraite. Sa demande lui fut accordée au mois d'avril 1741. Il fut remplacé par le sieur Estèbe.

Le président du Conseil de marine accorda à M. Foucault, en récompense de ses bons services, le titre et la charge d'écrivain principal de la marine. Cette charge donnait 900 livres d'appointements.

Le 10 mai 1741, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart déclaraient plusieurs concessionnaires des terres du lac Champlain déchus de tous droits et propriétés sur les dites terres parce qu'ils ne s'étaient pas conformés aux conditions de leurs concessions. M. Foucault, qui ne s'était guère occupé de sa seigneurie de Foucault, se trouva au nombre des dépossédés.

Cependant, MM. de Beauharnois et Hocquart s'étaient réservés, sous le bon plaisir de Sa Majesté, de donner de nouveaux titres de concession à ceux des concessionnaires qui justifieraient, au bout d'un an, d'avoir sérieusement, par des dépenses et des travaux réels, mis en valeur partie notable de leurs anciennes terres.

(1) On trouvera ce règlement au volume 26, folio 90, des Ordonnances des intendants.

(2) Ordonnances des intendants, vol. 26, folio 104.

M. Foucault, qui voulait reprendre sa seigneurie, se mit en frais d'y attirer des colons. Au bout d'un an, il pouvait déclarer que six habitants s'étaient établis dans sa seigneurie. C'étaient François La-porte dit Labonté, Christophe de Saint-Christophe dit Lajoie, Thomas Karet, Joseph Saintonge, Pierre Marmet et Michel Saint-Julien.

MM. de Beauharnois et Hocquart, satisfaits de la bonne volonté de M. Foucault et de ses promesses, lui accordaient, le 1er mai 1743, un nouveau titre de concession. Sa première concession n'avait que deux lieues de front. Celle-ci lui en donnait trois, "la troisième à prendre au bout des dites deux lieues en remontant la dite rivière Chambly." (1)

Cette nouvelle concession fut ratifiée par le roi le 25 mars 1745 (2)

Le 1er novembre 1744, M. Foucault augmentait encore l'étendue de sa seigneurie en se faisant concéder par MM. de Beauharnois et Hocquart "une langue de terre ou presque d'environ deux lieues de front, joignant sa seigneurie, en remontant la rivière Chambly, jusques à la pointe appelée Pointe du Détour". (3)

Cette langue de terre avait été originairement concédée au sieur de l'Isle qui l'avait abandonnée aussitôt à cause de la mauvaise qualité des terres.

Foucault, cette fois, se mit sérieusement à l'œuvre pour coloniser sa seigneurie. Il y conduisit plusieurs habitants et leur construisit un moulin à vent en pierre qui lui coûta près de 4000 livres. Les progrès de la seigneurie de Foucault furent si rapides qu'en 1745 le roi y approuvait la formation d'une paroisse. Le 12 mai 1745, le président du Conseil de marine écrivait à l'évêque de Québec de prendre 400 livres par année sur le fonds destiné aux curés usés pour l'entretien du missionnaire qui devait desservir la paroisse qu'on était à la veille d'établir dans la seigneurie de Foucault.

Le 20 octobre 1750, l'intendant Bigot demandait au ministre que le sieur Foucault, écrivain principal de la marine, fut admis à sa retraite, ainsi qu'il le désirait.

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 204.

(2) Rapport sur les archives canadiennes pour 1905, vol. I, 1. 37.

(3) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 299.

Nous ignorons quelle fut la réponse du ministre.

Le 3 juillet 1752, M. Foucault était créé premier conseiller au Conseil Supérieur de Québec, en remplacement de M. Cugnet, décédé. (1).

L'intendant Bigot s'était toujours intéressé à l'avancement de M. Foucault. Le 5 juin 1754, en réponse à une demande de promotion pour M. Foucault, le président du Conseil de marine écrivait à M. Bigot : "Lorsque le sieur Foucault aura acquis de l'ancienneté au Conseil on fera quelque chose pour lui."

M. Foucault s'acquitta de ses devoirs de premier conseiller avec une ponctualité et une attention vraiment dignes d'éloges. De 1752 à 1760, il ne manqua pas une seule séance du Conseil Supérieur. C'est lui qui eut l'honneur de présider la dernière séance du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France tenue à Montréal le 28 avril 1760.

On a dit qu'après la Conquête M. Foucault s'en alla jouir de sa fortune en France. Tel n'est pas le cas. M. Foucault continua à résider à Québec où il décéda le 19 juillet 1766, à l'âge de 78 ans.

M. Foucault avait épousé à Québec, le 3 juin 1718, Catherine Chaunière-Sabourin, fille de Denis Sabourin Chaunière et de Catherine Nafrechoux.

Madame Foucault décéda subitement à Québec le 11 avril 1731, à l'âge de 45 ans. Elle fut inhumée au cimetière paroissial le lendemain.

Enfants de François Foucault et de Catherine Chaunière-Sabourin :

10 MICHELLE-ÉLISABETH FOUCAULT.

Née à Québec le 16 avril 1719.

Mariée à Québec, le 4 mars 1737, à Daniel-Hyacinthe Liénard, Ecuyer, sieur de Beaujeu, officier dans les troupes du détachement de la marine entretenu par le Roi en ce pays, fils de Louis Liénard, Ecuyer, sieur de Beaujeu, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis et major des dites troupes, et de dame Thérèse Migeon.

C'est le héros de la Monongahéla.

On sait que M. de Beaujeu fut tué le 9 juillet 1755 en battant le général Braddock qui s'avancait contre le fort Duquesne à la tête d'une armée dix fois plus forte que la sienne. C'est de cette bataille

(1) Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, cahier 9.

que Washington, le futur fondateur des États-Unis, qui était un des officiers de Braddock, a écrit : "Nous avons été battus, et battus honteusement par une poignée de Français."

M. de Beaujeu fut inhumé, le 12 juillet 1755, dans le cimetière du fort Duquesne.

Sa veuve lui survécut trente-six ans. Décédée à Montréal le 8 juillet 1791, elle fut inhumée dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Notre-Dame.

De leur mariage étaient nés neuf enfants. D'après M. l'abbé Daniel, sept des enfants du héros de la Monongahéla seraient morts en bas âge. Les deux autres, un garçon et une fille (mariée à M. de Charly, puis à son oncle Denis-Nicolas Foucault) passèrent en France après la Conquête.

2° CATHERINE-FRANÇOISE FOUCAULT

Née à Québec le 16 février 1720

Décédée au même endroit le 12 mai 1728. Inhumée dans l'église paroissiale.

3° JEAN-FRANÇOIS-EUSÈBE FOUCAULT

Né à Québec le 21 novembre 1721.

Décédé au même endroit le 4 mai 1738. Inhumé le lendemain dans l'église paroissiale, sous le banc de sa famille, du côté de la chaire.

4° DENIS-NICOLAS FOUCAULT

Né à Québec le 13 janvier 1723.

En 1738, le jeune Foucault entra dans les bureaux de la Marine de la Nouvelle-France.

Quatre ans plus tard, en 1742, il passa élève de la marine à Rochefort.

Il fit sa première campagne sur la GIRONDE, à l'île Royale, en 1745.

En 1747, il devenait écrivain de la Marine, puis, en 1757, écrivain principal.

En 1763, Foucault obtenait l'emploi de contrôleur de la Marine en Louisiane.

Ses neuf campagnes sur mer lui avaient probablement aidé à obtenir cette charge.

Lorsque don Antonio de Ulloa vint prendre possession de la Louisiane, au nom du roi d'Espagne, il se trouva bientôt en difficultés avec Foucault, et, au commencement de 1768, il lui enlevait sa charge.

Foucault se vengea de l'irascible espagnol en prêtant la main presque ouvertement à la sédition qui le chassa de la Louisiane

Dans une procuration donnée le 11 mars 1769, à Jacques Perrault, négociant à Québec, pour retirer ce qui lui était dû dans la succession de son père, M. Foucault s'intitule "Denis-Nicolas Foucault faisant fonction d'ordonnateur et de premier juge au Conseil Supérieur de la province de la Louisiane."

En 1769, l'Espagne envoyait le comte O'Reilly reprendre possession de la Louisiane.

Comme Foucault était à l'emploi du roi de France, O'Reilly n'osa le faire arrêter. Mais il pria M. Aubry, dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, de se charger de cette besogne.

Foucault fut arrêté le 24 août 1769. Il se défendit très habilement. A toutes les questions que M. Aubry, sur la demande d'O'Reilly, lui posa, il se contenta de répondre qu'il n'était en rien justifiable des tribunaux espagnols.

O'Reilly n'osa aller plus loin et il le fit embarquer pour la France.

A l'arrivée du navire à La Rochelle, il fut arrêté et incarcéré à la Bastille le 17 février 1770. L'ordre de détention portait : "Sur la demande de Sa Majesté Catholique"

On commença le procès de Foucault, puis la justice se décida à laisser à la diplomatie le soin de décider de son sort.

Le 18 juillet 1770, la dépêche suivante était envoyée à l'ambassadeur de France à Madrid : "Le roi d'Espagne prononcera sur le sort de ce commissaire en le suppliant néanmoins de vouloir bien conseiller la clémence..."

Le roi d'Espagne fit répondre : "L'intention de Sa Majesté est de ne point se mêler de la décision du sort du sieur Foucault qu'il laisse entièrement à l'arbitre du roi de France pour que, suivant les inspirations de sa clémence, il en dispose selon son bon plaisir. Il demande seulement que Foucault ne puisse jamais retourner en Louisiane."

Il est peut-être bon d'ajouter que Foucault avait adressé au roi

d'Espagne plusieurs suppliques pour implorer sa générosité.

Foucault ne fut pas tout de même mis en liberté sur le champ. Il fut oublié près d'un an à la Bastille.

Le 22 juin 1771, il sortait enfin de prison.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était intéressé à son sort, écrivait à peu près vers cette époque : "Sa conduite à la Nouvelle-Orléans paraît ne lui avoir été inspiré que par un zèle excessif pour le service du roi".

De son côté, le comte O'Reilly, qui avait été plus à même de le connaître, faisait de lui un portrait peu flatteur : "C'est un personnage vain, borné, qui a dupé beaucoup de monde, ainsi qu'il est aisé d'en juger par l'état des dettes (\$27,000) qu'il laisse. Je suis persuadé que la crainte de ne pouvoir jamais les payer a été la principale cause de ses délits."

Quoiqu'il en soit, le roi de France ne lui tint pas trop compte de sa conduite puisque, peu après sa sortie de la Bastille, il le nommait commissaire titulaire de la marine "pour prendre rang du 1er avril 1765."

En 1772, Foucault obtenait la charge d'ordonnateur à Pondichéry.

Il passa en la même qualité, en 1776, à l'île de France.

Foucault se retira du service le 2 août 1783, avec une pension de 10,000 livres.

Il mourut à Tours le 3 septembre 1807.

M. Foucault s'était marié, après son retour en France, à Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste-François Charly, chevalier de St-Louis et major de l'île de Gorée.

Elle décéda à Tours, en 1823, et laissa ses biens à Amédée-Vincent Juchereau de Saint-Denys.

5° THÉRÈSE-LOUISE FOUCAULT (1)

Née à Québec le 25 novembre 1723.

Décédée à Charlesbourg le 23 février 1724, elle fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph de l'église de cette paroisse.

6° LOUIS-CATHERINE FOUCAULT

(1) L'acte de sépulture lui donne les prénoms Catherine-Louise-Thérèse, mais elle fut baptisée sous les prénoms Thérèse-Louise.

Née à Québec le 26 avril 1725.

Mariée, à Québec, le 8 février 1747, à Joseph-Etienne Nouchet, conseiller du Roi, assesseur au Conseil Supérieur de Québec, fils de Joseph Nouchet, receveur des droits du domaine du Roi en ce pays, et de Geneviève Gatin.

M. Nouchet, qui avait été nommé assesseur au Conseil Supérieur de Québec par MM. de Beauharnois et Hocquart le 3 décembre 1746, remplaça dans le même corps, le 1er juin 1750, M. de Lotbinière décédé.

M. Nouchet décéda à Québec le 3 février 1758, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

An mois de novembre 1759, madame veuve Nouchet entrait comme dame pensionnaire chez les Sœurs Grises, à Montréal. Elle décéda dans cette communauté le 26 juillet 1774. (1)

De ses cinq enfants une seule lui survécut, Marie-Joseph-Elisabeth, qui devint l'épouse de Augustin Chaboillé, de Montréal.

7° MARIE-CLAUDE-GENEVIÈVE FOUCAULT

Née à Québec le 12 avril 1726.

Mariée à Québec, le 4 mai 1744, à Guillaume Guillimin, conseiller assesseur au Conseil Supérieur de Québec, fils de feu M^{re} Charles Guillimin, conseiller du Roi au dit Conseil et de défunte dans Françoise Le Maître.

Après avoir été conseiller au Conseil Supérieur de Québec puis lieutenant-général de l'Amirauté sous le régime français, M. Guillimin devint sous le régime anglais avocat puis juge de la Cour des Prerogatives. Il décéda à Québec le 30 juillet 1771.

8° MARIE-THÉRÈSE FOUCAULT

Née à Québec le 20 avril 1728. (2)

Mariée à Québec, le 14 novembre 1747, à Jean André La Maletie, bourgeois, négociant à Québec, fils du sieur La Maletie, bourgeois, négociant à Bordeaux, et de damoiselle Marie-Anne Benet, de la paroisse Saint-Michel, évêché de Bordeaux.

Quelques mois après son mariage, M. La Maletie remplaçait M. Aubin de l'Isle comme greffier de la maréchaussée de Québec.

(1) Annuaire de Ville-Marie, vol. 1, p. 85.

(2) Baptisée le 22 août 1729.

Après la conquête, M. La Maletie sa femme et ses enfants partirent pour la France.

En 1768, M. La Maletie était établi comme négociant à Bordeaux.

FRANÇOIS FOUCAULT

Il ne faut pas confondre François Foucault, garde-magasin à Québec, puis écrivain principal de la marine et conseiller au Conseil Supérieur, avec François Foucault, marchand et exempt de la Maréchaussée à Québec.

Ce dernier était né en 1661, à Verneuil, près de Loches, évêché de Tours, du mariage de François Foucault et de Gabrielle Delaunay.

Il passa dans la Nouvelle-France avant 1689 et s'établit comme marchand à Québec.

Le 24 mai 1689, le roi établissait au Canada la charge d'exempt du prévôt des Maréchaux qu'il accorda à François Foucault, pour en faire les fonctions sous le sieur de Saint-Simon, prévôt de la Maréchaussée.

François Foucault exerça cette charge jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 7 juin 1734. Il était âgé de 73 ans.

Il avait épousé, à Montréal, le 30 août 1691, Catherine Nafrechoux, veuve de Louis Chaunier, et fille d'Isaac Nafrechoux et de Catherine Leloup.

Elle décéda à Québec le 29 janvier 1735, un peu plus de six mois après son mari.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

- 1° Jean-Baptiste Foucault né à Québec le 23 février 1693.
- 2° Catherine Foucault née à Québec le 2 mai 1696. Ce doit être elle que nous voyons entrer en religion à l'Hôpital-Général de Québec le 4 novembre 1713 sous le nom de Charlotte de la Croix. Elle fit profession le 23 avril 1715 et décéda le 17 septembre 1741.
- 3° Françoise-Gabrielle Foucault née à Québec le 3 mars 1698. Mariée à Québec, le 18 décembre 1724, à Louis Courval, fils de Jean-Baptiste Courval et de Louise Cressé, de Trois-Rivières.
- 4° Pierre Foucault né à Québec le 3 mars 1699.

5° François Foucault né à Québec le 9 mars 1700. (1)

L'AIDE-MAJOR FOUCAULT

Le 16 novembre 1704, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

“Il m'est revenu que l'on vous avait dit que j'avais une quantité de parents du côté de mon épouse. Je vous assure qu'elle n'a au monde en ce pays que M. de Lotbinière. Il est vrai que j'ai beaucoup de considération pour lui, mais aussi, Mgr, il faut que le portrait que l'on vous en a fait lui soit bien avantageux pour que vous lui ayez fait l'honneur de le mettre à la tête du Conseil où il remplit parfaitement ses devoirs et le sieur de Beauharnois en est très content.

“Je n'ai de mon côté qu'un parent à qui le feu chevalier de Calières avait donné une petite enseigne dans ce pays. Je vous prie de vouloir bien lui accorder une lieutenance. Il fait la charge d'aide-major des troupes. Il est à Plaisance avec le détachement que vous m'avez ordonné d'envoyer au sieur de Subercase. C'est un gentilhomme en état de bien servir le roi. Il est cousin germain de M. de Polastron, lieutenant-général et se nomme monsieur de Foucault”. (2)

Nous croyons que ce M. de Foucault n'a pas séjourné longtemps dans la Nouvelle-France. Du moins, nous n'en trouvons aucune mention après 1704.

En 1880, un Français distingué, le comte de Foucault, visitait le Canada. M. le juge Routhier lui a dédié son récit de voyage au lac Saint-Jean, *En canot*. Le comte de Foucault était de la même famille que l'aide-major des troupes Foucault.

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. Ier, p. 237) lui fait épouser, à Québec, le 3 juin 1718, Catherine Chaunier. Il l'a confondu avec son homonyme, François Foucault, qui fut plus tard conseiller au Conseil Supérieur.

(2) Correspondance générale, vol., 22.

NICOLAS FOUCAULT

Originaire du diocèse de Paris, il fut ordonné prêtre à Québec le 3 décembre 1689.

M. Foucault fut curé de Batiscan de 1690 à 1700.

C'est au cours de cette année qu'il partit pour les missions de la Louisiane.

M. de Brisacier écrivait de Paris à Mgr de Laval, le 17 juin 1701 :

“Nous avons reçu vos trois lettres de 1700, Monseigneur, l'une du 9 août, l'autre du 19 octobre et la 3e sans date. La rière nous a été rendue par le Père Commissaires des Récollets et elle est toute entière sur la mission du Mississipi et sur le présent que vous lui avez fait en y envoyant M. Foucault en qui vous avez trouvé toutes les bonnes qualités d'un missionnaire propre à travailler avec succès. Il faut espérer avec vous, Mgr, qu'estant joint avec ses confrères et agissant de concert avec eux l'œuvre de Dieu s'avancera.”

M. Foucault fut massacré par des Sauvages infidèles au mois d'octobre 1702.

M. l'abbé Tremblay écrivait de Paris à Mgr de Laval, le 15 juin 1703 :

“Vous apprendrez la triste mort de notre cher M. Foucault que des sauvages d'une nation au-dessous des Akansas nommés Coulois [M. Shea les nomme Koroas] qu'il avait pris pour le des endre aux Français avec trois autres Français malades qu'il avait aux AKansas, ont massacré pour avoir sans doute leur butin ou poussés peut-être par les AKansas de dépit de ce qu'il les abandonnait.”

Un peu plus tard, M. Tremblay écrivait encore à Mgr de Laval :

“M. Bergier me mande que quand M. Foucault a été tué il avait pour plus de 1000 écus d'effets avec lui. Quelle perte outre celle de la personne qui est inestimable !”

SIMON FOUCAULT

Le récollet Simon Foucault était né en France. Mgr Tanguay dit qu'il fut ordonné prêtre à Québec le 18 décembre 1723. Il fait erreur puisqu'on le voit desservir le Cap Saint-Ignace pendant quatre mois en 1722.

Au mois d'octobre 1724, le Père Foucault revient au Cap Saint-Ignace. Cette fois son séjour y fut plus long qu'en 1722 puisqu'on trouve sa signature dans les registres jusqu'à septembre 1741. Pendant ces dix-sept ans il eut charge du Cap Saint-Ignace, de l'île aux Grues, de l'Islet et de Saint-Jean Port-Joli à différents intervalles.

Mgr Tanguay fait mourir le Père Foucault à Montréal le 6 juillet 1744. M. l'abbé Sirois, dans sa *Monographie de St-Ignace du Cap St-Ignace* fixe sa mort au 9 octobre 1747.

P.-G.-R.

Table des matieres

DU VINGT-UNIÈME VOLUME DU *BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES*

Abréviation de "mil-six cent"	215
Adelsheim, Charles-Frédéric-Chrétien	221
Alavoine, Charles	23
Allemand, Pierre	129
Alliez, André	317, 352
Anceau	308
Badelart, Le docteur	343
Baronies de la Nouvelle-France, Les	46
Basilique de Québec, Les piliers de la	17
Beaucours, Madame Boisberthelot de	239
Beauharnois, Lettre du Roi au gouverneur de	238
Belestre et Pierre Le Moyue d'Iberville, Mlle Picoté de	224
Belvédère à Québec, L'origine du nom	65
Berry	308
Berthier	45
Biographies canadiennes 22, 23, 29, 51, 87, 153, 217, 244, 284, 311	274
Blondin, Les prouesses de	55
Boucliers des Sauvages, Les	133
"Bourse de Montréal", La	232, 303
Branssat, Migeon de	122, 128
Briand, Lettres de Mgr	21
Brouage	146
Brunswickers au Canada, Les	143
Buteux, L'assassinat du Père	20, 126
Canadiens-Français et la guerre de Crimée, Les	27
Capitulation de Montréal, La	302
Carillon, Le prétendu drapeau de	222
Cartier descendait-il de Jacques Cartier? Sir G.-E.	28
Cartier, Les ouvrages publiés sur sir G.-E.	257, 289, 321
Catalogue, Mémoire sur les seigneuries	190
Chacornacle et Joannès	307
Chambly, Le fort de	

ChAMPLAIN, Les autographes de	26
ChAMPREDONT, capitaine de LaSarre	49
CHARTIER, L'abbé René alias Étienne	51
CHÂTEAUGUAY, Les combattants de	27
CHAVIGNY de BERCHEREAU, François de	311
CHIEN d'Or, Le	270
CLORIDORME, L'origine du mot	115
CLUB Saint-Jean-Baptiste, Le	134
COMMISSIONS des gouverneurs de la Nouvelle-France, Les	139
COMTÉS de la Nouvelle-France, Les	46
CONSEIL Supérieur au Roi, Lettre du	200
“ “ , Lettres du Roi au	50, 145
“ “ , Le port de l'épée devant le	63
CONTEMPLATIFS de Montréal, Les	20
COUILLARD de LESPINAY, Louis	116
CROSSE et les Sauvages, Le jeu de	212
CUGNET, La famille du légiste Frs-Jos.	236
DARVEAU, L'abbé Jean-Édouard	94
DES ESSARTS	308
DES TOUCHES, Michel Peronne	166
DROIT dans la province de Québec, Le	147
DUELS et coups d'épée à Montréal	353
DUMESNIL, Jean Peronne	161
“ et ses <i>Mémoires</i>	161, 193, 225
DUPLESSIS, La famille Regnard	2°0
DUPUIS, Zacharie	309
ECCLES HILL, L'engagement de	115, 253
ÉPÉE devant le Conseil Supérieur, Le port de	63
ÉVANTUREL, François	22, 61
FAUX-monnayeurs sous le régime français, Les	348
FIEF Saint-Jean à Québec, Le	65
FONDATEURS de Montréal, Les	144
FOSSAMBULT et la Nouvelle France, M. Naud de	288
FOUCAULT, La famille	369
GAGNON, Ouvrages publiés par Philéas	152
GAILLARD, Guillaume	90
“ Mathieu	87
“ Pierre Rey	89

Gaudais-Dupont à Colbert, Mémoire de	227
George III à Montréal, Un buste de	182
Giffard, Lettres de noblesse à Robert	159
Gouverneurs de la Nouvelle-France, Commissions des	139
Haldimand était-il marié ? Le gouverneur	20, 350
Iberville, Mlle Picoté de Belestre, Le Moyne d'	224
Jérôme, Le Trappiste	17
Joannès, Le baron de	115, 190
Jodoin, Feu Alexandre	77
Kimber, La famille	201
Langelier, Ouvrages publiés par Sir François	210
“, Ouvrages publiés par Jean-Chrysostôme	150
La Patrie, Un Trappiste à	17
La Rochette, Alexandre-Robert de St-Hilaire de	218
La Terrière, Les <i>Mémoires</i> de	222
La Touche, Louis Tantouin de	218
Lavallée et l'hymne national	357
La Vérenderie avant ses voyages au Nord-Ouest	97
Le Chasseur, Jean	284
Ledru, Pierre	64
Le Maire, François	217
Lettres de noblesse de Robert Giffard	159
Lino, Ignace-Frs-Pierre Mathieu de	157
“ Jean-François Martin de	156
“ Mathurin-François Martin de	153
Lorimier, Chevalier de	36
“ Guillaume de	11
“ La famille de	10, 33
Louis XIV à Québec, Un buste de	358
Macary, Le capitaine de	285
Mariages mixtes à Montréal au 18e siècle	84
Marquisats de la Nouvelle-France	46
Mazé, Louis Peronne de	164
Médecine dans la province de Québec, La	147
Migeon de Branssat	232, 303
Monmerqué, sieur Dubreuil, ancêtre des Montmarquette	363
Montréal, “La Bourse” de	133
“ La capitulation de	27

Moutréal Le Club Saint-Jean-Baptiste à	134
“ Les fondateurs de	144
“ Les rues et trottoirs à	25
“ Un buste de George III à	182
Narbonne-Lara, M. de	29
Notariat dans la province de Québec, Le	147
Nouette de la Souffleterie	23
Oliva, Frédéric-Guillaume	20, 91
Ordonnances inédites, Deux	179
Ouvrages canadiens récents 30, 62, 95, 123, 158, 181, 216, 256, 347	
Ouvrages publiés par Philéas Gagnon	152
“ “ “ Sir François Langelier	210
“ “ “ Jean-Chrysostôme Langelier	151
“ “ “ Alfred Pelland	82
“ “ “ Mgr Têtu	278
“ “ “ Horace Têtu	243
Patriotes exécutés en 1838 et 1839, Les	64, 185
Pelland, Ouvrages publiés par Alfred	82
Petitclair, Les œuvres de Pierre	61
Plessis et la marquise de Villeray, Mgr	5
Peronne Des Touches, Michel	166
“ DuMesnil, Jean	161
“ de Mazé, Louis	161
Piuze, La famille	214
Poulin, de Francheville, Brevet du roi à	83
Québec, Le fief Saint-Jean à	66
“ et la <i>Surveillante</i> , Le combat de la	20, 127
“ et le quartier Belvédère	65
“ Les piliers de la basilique de	174
“ en 1759, Le siège de	48
Questions 64, 86, 115, 138, 178, 211, 235, 269, 277, 352, 366	
Raimbault et sa famille, Le juge	78
Régiment de Canadiens-Français en 1764, Un	305
Réponses 26, 55, 126, 182, 318, 350	
Rivière-du-Sud, En marge de l'histoire de la	116
Rouville, René-Ovide Hertel de	53
Sailly, Le juge royal Louis Artus de	206
Saint-Cirque, Le capitaine de	367

Saint-Ours, Histoire de la seigneurie de	317
Saint-Père est-il le premier notaire de Montréal ?	112
Saint-Sauveur, André Grasset de	244
“ “ L'abbé André Grasset de	250
“ “ Jacques Grasset de	248
Salaberry, L'honorable I.-J.-A. de	3
Salines de Kamouraska, Les	64
Sauvages canadiens, Les boucliers des	55
Sauvages, Le jeu de crosse nous vient-il des	212
Scalpe chez les Sauvages, Le	187
Seigneurs canadiens ont-ils exercé la haute justice, Les	223
Signature royale, La	75
Société publique secrète à Montréal, Une	134
Trappiste à La Patrie, Un	17
Têtu, Brochures publiées par Horace	243
“ Ouvrages publiés par Mgr Henri	278
Tenure seigneuriale au Canada, La	235, 318
Vaudreuil, Lettre du roi au gouverneur	16
Villeray, La marquise de	3
“ Augustin Rouer de	7
“ Benjamin Rouer de	8
“ René-Benjamin de	8
Viennay-Pachot, La famille	336
Viger et sa famille, Jacques	148

CONSTIPATION

Depuis au-delà de cinquante ans, les pilules purgatives de toutes sortes inondent et encombrant le marché.

Y en a-t-il qui se soient jamais guéris définitivement de la constipation avec la farce pilulaire qui dure pourtant quand même ?

En connaissez-vous, même, qui n'aient pas, par cette fausse manœuvre, aggravé leur mal ?

Pourquoi ne pas ouvrir les yeux devant les faits ?

La pilule guérit le constipé tout comme la chaise à roulettes fait marcher le paralytique : fini le chariot, finie la promenade du pauvre éclopé !

La constipation est une constante menace de maladie, et sur ce, tous les médecins sont d'accord. Plus que cela, c'est une menace de mort, parce qu'elle provoque les péritonites, appendicites et autres terribles affections chirurgicales du ventre.

Voulez-vous avoir une méthode sûre, simple, facile, rationnelle, de guérir à jamais cet ennui disgracieux, SANS DROGUE AUCUNE, procurez-vous le livre du Docteur Nadeau intitulé "Constipation".

Vous aurez là TOUS LES DÉTAILS pour la cure radicale de cette déplorable impotence, en même temps qu'un véritable traité d'alimentation SAINÉ absolument adapté aux besoins de notre population.

La première édition de 3000 parue en Août dernier, a été vendue en cinquante jours. La deuxième (5000) publiée en Décembre, s'épuise très vite.

Ce livre de 80 pages est en vente à l'"ÉCLAIREUR" de Beauceville, chez tous les libraires et dépositaires de journaux.

PRIX : 25 CTS

N.B.

Avec 25cts de pilules, vous n'allez pas loin. Avec ce livre, vous serez le captif qui a en mains la clef de sa prison.

Capital

\$5000,000.00



Reserve

\$1,848,006.47

180 bureaux et agences sur tous les points utiles
de la province de Québec.

3% d'intérêt sur les dépôts d'É-
pargnes à compter du jour du dé-
pôt, sur la balance quotidienne.

Correspondants dans toutes les
parties du monde.

Service prompt, effectif et rapide,
pour les transactions qui nous sont
confiées.

Taux d'échange avantageux pour
le commerce et les touristes.

SUCCURSALE A PARIS

14. RUE AUBER

Salons, cabinet de lecture, jour-
naux canadiens, cotes des bourses
de Montréal et de New-York, à la
disposition des accrédités.

Système de banque canadienne.

Dépôts, traites, mandats de voya-
ge, lettres de crédit, virements de
fonds, collections seront exécutés
avec un soin particulier.